PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUROVITCH, Maire.

<u>Etaient présents</u> : Mmes DIEUMEGARD Agnès, PERROT, AUGROS, TWARDAWA, ROUÉ, MARIÉ, DIEUMEGARD Marie-France, DIDERIK, FAYAT, MANASSÉ, BELABED, Mrs ROBBE, LEBOULLENGER, JACQUIER, AUGROS, FISCHER, GUIBERT, BIGOT, SAILLARD.

<u>Absents</u> : Mr LOPES DUQUE avec pouvoir à Mr AUGROS , Mme LOPES DUQUE avec pouvoir à Mme AUGROS, Mr LAMÉ avec pouvoir à Mme PERROT , Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr ROBBE, Mr GAILLARD avec pouvoir à Mr GOUROVITCH.

<u>Absent sans pouvoir</u> : Mr RICHARD, Mr MARIÉ.

Mme PERROT est élue secrétaire de séance. Vote pour 23, 2 contre Mr LEBOULLENGER, Mr SAILLARD.

<u>APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023</u>

Mr LEBOULLENGER demande le rajout du pouvoir qu'il détenait de Mr SAILLARD et demande la suppression du nota avec les références à un document de 86 pages.
Mme PERROT confirme la véracité de son compte rendu en présentant de visu les 86 pages des documents remis.

Vote pour 5, Mr FISCHER, Mr SAILLARD, Mr LEBOULLENGER, Mme ROUÉ, Mme TWARDAWA, une abstention Mr BIGOT.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 ET DEBAT

Mr GOUROVITCH présente le rapport d'orientation budgétaire dont la première partie décrit l'évolution macro-économique du pays avec les dispositions financières prévues dans la loi de finances 2024.
Mr BIGOT souhaite connaitre le taux de bio dans la restauration scolaire et d'approvisionnement local.
Mme BELABED répond que la consultation d'Appel d'Offres respectera les dispositions, comme c'est déjà le cas actuellement, de la loi EGALIM.

Mr BIGOT demande dans l'hypothèse où les tarifs de restauration scolaires sont revus, la possibilité de prévoir des grilles supplémentaires car les grilles actuelles défavorisent les foyers à faible revenus.
Mme BELABED précise que les budgets scolaire et péri-scolaire incluant la restauration constitue la première dépense de notre budget global de fonctionnement, qui est contraint.
Mr GOUROVITCH rajoute que les foyers défavorisés sont très peu nombreux dans la commune et que le CCAS a toujours agi en cas de nécessité. Il ajoute que la majorité n'a pas souhaité, supprimer un plat comme certaines communes du secteur.
Mr BIGOT souhaite connaitre le taux d'élucidation des affaires grâce à la vidéoprotection.
Mr SAILLARD pense que des économies budgétaires pourraient être réalisées en stoppant les investissements dans la vidéoprotection.
Mr GOUROVITCH réaffirme la volonté de la municipalité, conformément au mandat reçu des électeurs, d'achever la 3ème et dernière tranche de travaux par les équipements du secteur de Montguillon, c'est une demande forte des habitants de ce quartier qui ont aussi droit à la sécurité.
Mr BIGOT propose qu'en complément des investissements en éclairage public de faible consommation il soit étudié la possibilité de pose de panneaux solaires sur la toiture du tennis.
Mr ROBBE craint que la toiture ne soit pas suffisamment résistante et que la puissance électrique souscrite actuellement ne soit pas compatible avec des panneaux voltaïques.
Mr GOUROVITCH ajoute que ces panneaux (très souvent fabriqués en Chine) viendrait occulter une toiture actuellement en bardages translucides pour éclairer, durant la journée, l'ombre qu'ils créeraient.
Mr SAILLARD constate une forte augmentation des taxes entre 2019 et 2023.
Mr GOUROVITCH conteste ces dires et réaffirme que la somme globale des taux d'imposition (T. Habitation + T.EOM + T. Foncière + Diminution T. Départementale de 18%) pour une famille propriétaire-habitante est passé de 66,71 % en 2019 à 53,87% en 2023.
Le conseil municipal prend acte du débat budgétaire.

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

Mr GOUROVITCH précise qu'un contrôle de légalité de la préfecture a eu lieu qui a nécessité la modification de certaines ouvertures de crédits,
Le conseil municipal approuve à l'unanimité les ouvertures de crédits décrite dans le tableau ci-après :

ARTICLES M14	ARTICLES M57	BUDGET 2023	OUVERTURE 2024 1/4 CREDITS 2023
202-Frais documentation urbanisme	202	10 000,00 €	2 500,00 €
2051-Concessions, doits similaires	2051	5 000,00 €	1 250,00 €
2111- Terrains nus	2111	550 000,00 €	137 500,00 €
2128-Autres agencements et aménagements	2128	20 000,00 €	5 000,00 €
21311- Hôtel de ville	21311	60 000,00 €	15 000,00 €
21318- Autres bâtiments publics	21318	80 000,00 €	20 000,00 €
2151-Réseaux de voirie	2151	188 452,00 €	47 113,00 €
2152-Installations de voirie	2152	35 000,00 €	8 750,00 €
21538-Autres réseaux	21538	25 000,00 €	6 250,00 €
21578-Autres matériel-outillage	21578	7 500,00 €	1 875,00 €
2183-Matériel bureau-informatique	2183	30 000,00 €	7 500,00 €
2184-Mobilier	2184	15 000,00 €	3 750,00 €
2188-Autres immo corporelles	2188	10 000,00 €	2 500,00 €

<u>RAPPORT QUINQUENNAL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017-2022 DU VAL D'EUROPE AGGLOMERATION</u>
Mr LEBOULLENGER souhaite connaître la somme que la commune verse à l'intercommunalité.
Mr GOUROVITCH rappelle le fonctionnement et les relations d'une commune avec une intercommunalité en fonction des compétences exercées par chaque collectivité.
Dans la précédente intercommunalité du pays Créçois la commune percevait une attribution de compensation de 50 K €, aujourd'hui Saint-Germain dispose d'une attribution de compensation de 451 K € mais conserve certaines dépenses (SDIS, …)
Le conseil municipal prend acte du rapport quinquennal des attributions de compensations 2017-2022 du Val d'Europe Agglomération.

<u>TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME</u>
Mr BIGOT s'interroge sur l'intérêt de déléguer cette compétence à l'intercommunalité.
Mr GOUROVITCH lui répond qu'il s'agit d'un choix contraint puisque la commune ne peut rester seule dans une intercommunalité de 10 collectivités.
Il existe une spécificité avec de fortes contraintes pour les 5 communes historiques qui font partie de l'Opération d'Intérêt National née avec le secteur 4 de Marne la Vallée et l'arrivée de Disneyland Paris.
Pour les 5 autres communes, les maires conservent leur pouvoir de décision sur l'aménagement de leur commune.

Mr SAILLARD, Mr BIGOT et Mr FISCHER s'inquiètent du risque de bétonnage et de disparition des terres agricoles.
Mr GOUROVITCH rappelle que le PLU de Saint-Germain actuellement en discussion, mis à part la zone de la Garenne, reprend les mêmes consommations de terres agricoles que le PLU approuvé de 2012, toujours en vigueur à ce jour.
Les 60 hectares de la zone de la Garenne seraient destinés UNIQUEMENT à de l'activité économique ou écologique à l'exclusion de tout habitat afin d'éviter une coupure du village.
Mr SAILLARD et Mr LEBOULLENGER regrettent un manque de débat avec la population. Mr GOUROVITCH répond que la phase de concertation a été menée depuis le début de la révision du PLU avec des documents explicatifs, des articles dans le Lien et des réunions publiques et de quartier. ***(Nota : Le premier débat du Conseil Municipal sur les Orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable date du 30 juin 2017)***

Mr LEBOULLENGER propose le vote d'un amendement demandant un référendum sur cette question.
L'amendement recueille 5 voix pour Mr FISCHER, Mr SAILLARD, Mr LEBOULLENGER, Mme ROUÉ, Mme TWARDAWA, 20 contre, une abstention Mr BIGOT.
Le conseil municipal décide le transfert de la compétence PLU au Val d'Europe agglomération. Vote pour 19, 6 contre Mr FISCHER, Mr SAILLARD, Mr LEBOULLENGER, Mme ROUÉ, Mme TWARDAWA, Mr BIGOT.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU TERRAIN ISSUE DE LA DIVISION DE LA PARCELLE AD N°12 CHEMIN DU CANAL
Le conseil municipal prononce le déclassement du domaine public de cette parcelle de 75 m². Vote pour 24, une abstention Mr LEBOULLENGER.

VENTE PARCELLE CHEMIN DU CANAL
Le conseil municipal décide de vendre un terrain de 75 m² faisant partie de la parcelle AD n°12 au prix de 3000 € et autorise Mr le Maire à signer la promesse et l'acte de vente.
Vote pour 24, une abstention Mr LEBOULLENGER.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique pour renforcer l'équipe voirie bâtiment.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs.

MEUBLES DE TOURISME

Mr GOUROVITCH présente le projet de Val d'Europe agglomération qui souhaite encadrer le développement exponentiel des meublés de tourisme dans l'agglomération qui impacte défavorablement le marché de la location traditionnelle. Il s'agit de mettre en place une procédure d'enregistrement des meublés avec un téléservice associé.

Le conseil municipal approuve la mise en place de cette procédure. Vote pour 23, 2 abstentions Mr SAILLARD, Mr LEBOULLENGER.

CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIETE MATERIEL INFORMATIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE PROJET NEFLE

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de transfert de propriété du matériel informatique avec l'Education Nationale.

RACHAT PRETS TENNIS DU PAYS BRIARD

Mr GOUROVITCH présente la proposition de prêt du Crédit agricole Brie Picardie. La commune s'était engagée à reprendre à sa charge cet emprunt lors de l'acquisition des installations de tennis du club.

Mr LEBOULLENGER s'étonne que d'autres banques n'aient pas été consultées et que le choix se porte sur un prêt de 25 ans au lieu de 20 ans moins cher.

Mr GOUROVITCH lui rappelle l'historique de l'engagement de l'ancienne majorité municipale avec une clause de caution signée par la commune pour garantir les paiements au Crédit Agricole.

Par ailleurs, l'érosion monétaire sur 25 ans *(Nota :1 euro emprunté en 1999 est remboursé avec 1 euro qui ne vaux plus que 0,69 € en 2024)* a une incidence sur la valeur réelle du coût de l'emprunt, le prêt sur 25 ans correspond mieux à l'usage de cet équipement immobilier.

Le conseil municipal autorise le Maire à contracter cet emprunt auprès du Crédit agricole pour une durée de 25 ans au taux fixe de 4,21 %. Vote pour 20, 2 contre Mr FISCHER, Mme TWARDAWA, 3 abstentions Mr SAILLARD, Mr LEBOULLENGER, Mme ROUÉ.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Mr SAILLARD quitte la séance à 22H15. Mme PERROT présente le rapport social unique 2022 qui dresse un bilan des ressources humaines de la commune et permet d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales. Le conseil municipal prend acte du rapport social unique 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Retour de Mr SAILLARD à 22H20.

Mr SAILLARD regrette de ne pas avoir eu de réponse à sa demande de publication sur la page facebook de la commune de l'invitation à partager la galette de Saint Germain et moi.

Mr GOUROVITCH rappelle que la page Facebook de la commune est destinée à des informations officielles ou associatives, cela a déjà été expliqué à de nombreuses reprises. L'information municipale de nos concitoyens a tout à perdre en se transformant en forum politique.

Mr SAILLARD demande que la décision du tribunal administratif de publier la tribune libre de Mr LEBOULENGER sur la page Facebook de la commune soit appliquée.
Mr GOUROVITCH reporte cette publication qui comporte des éléments délictueux alors qu'une plainte en justice a été déposée contre Mr LEBOULLENGER pour Outrage.
Mr LEBOULLENGER demande pourquoi la modification du règlement intérieur du conseil municipal ne figure pas dans l'ordre du jour du conseil alors que le tribunal a demandé sa modification.
Mr GOUROVITCH précise qu'il dispose de 3 mois pour proposer cette modification et qu'il a encore la possibilité de faire appel de ce jugement.
Mr BIGOT regrette que la commune ne soit pas impliquée dans le développement du compostage et du tri des biodéchets.
Mr GOUROVITCH rappelle, de nouveau, qu'il s'agit d'une compétence obligatoire de l'intercommunalité et non de la commune.
Mme FAYAT rajoute qu'elle a assisté très récemment à une réunion traitant cette question au Val d'Europe Agglomération. Il faut constituer une filière complète, cela va nécessiter un peu de temps, elle tiendra le conseil municipal informé des suites données à ce projet.
Mr BIGOT souhaite que sur le site figure un annuaire qui permette de contacter certains services comme la police municipale. Il s'étonne qu'il n'y ait pas eu de parution du lien en 2023.
Mr GOUROVITCH indique que le prochain lien est en cours de rédaction pour une parution au printemps 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour rappel, et conformément à la loi, l'intégralité de l'enregistrement vidéographique des débats de ce Conseil est archivée sur le site de la ville, disponible 24h/24, 7j/7, accessible à tous gratuitement.
https://www.saint-germain-sur-morin.org